

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-223

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-066-2021****Objet : France SERVICES - CONVENTION DE PARTENARIAT PRESENCE VERTE GUIENNE 2021**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Par l'effet de la fusion de 2017, le contrat avec l'association Présence Verte Guienne a été transféré à Albret Communauté, qui a décidé d'en poursuivre l'exécution.

Il convient pour l'année 2021 de signer une nouvelle convention avec ladite association.

Dans la convention de partenariat, Présence Verte Guienne s'engage à installer les équipements et assurer le service correspondant à la fourniture de la téléassistance aux administrés d'Albret Communauté.

En contrepartie, Albret Communauté s'engage à participer au coût mensuel de l'abonnement à hauteur de 40% de la cotisation mensuelle par usager.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement dans la limite de 4 ans maximum à compter de la date de signature de l'ensemble des parties.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la convention de partenariat Présence Verte Guienne pour l'année 2021,

Article 2 : De dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

Fait à NERAC le,

29 AVR. 2021

Le Président,

Alain LORENZEILLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire